

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE COMITÉ SYNDICAL du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le trente juin à 18h00, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-six, s'est réuni à PORCARO, sous la présidence de Madame CHEDALEUX Sylvie, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Étaient présents :

Titulaires : Sophie CASSAR, Sylvie CHEDALEUX, Ronan COIGNARD, Alain DE CHABANNES, Rozenn GUEGAN, Marion LE POGAM, Edwige MESSENGER,

Suppléants : Thierry GUE, Tony GUYOT (ne prend pas part au vote), Maïwenn RAULT

Membres du Comité absents ou excusés :

Titulaires : Marie-Noëlle AMIOT, Vincent COWET, Hania RENAUDIE

Suppléants : Kévin ARGENTIN, Fabienne BRIERO, Sylvie HOURMAND, Christelle MARCY, Florence PRUNET, Pascal RENIMEL, Jean-Charles SENTIER

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU

Secrétaire de séance : Marion LE POGAM

OBJET : REGION – Subvention « Conseil de Développement » - 2026

La Présidente rappelle que le PETR Pays de Ploërmel dispose d'un Conseil de Développement. Celui-ci fait l'objet d'un soutien financier de la Région Bretagne. En 2021, dans le cadre de la nouvelle politique territoriale de la Région Bretagne, la Région a doté chacune des 2 EPCI composant le Pays de Ploërmel d'une enveloppe à mutualiser pour soutenir l'animation du conseil de développement.

La Présidente rappelle de la volonté des deux EPCIs du Pays de Ploërmel de disposer d'un Conseil de Développement à l'échelle du Pays. Il convient donc d'agréger les fonds mobilisables des EPCIs.

- Le montant de la participation régionale est de : 18 273€
- Le montant de la participation des EPCIs est de : 14 158€

Ainsi, pour 2026, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel : Animation CDD	24 572€	Région	18 273€
Frais de Fonctionnement	3 679€	Agence Régionale de Santé Bretagne	320€
Actions / Animation	4 500€	Autofinancement	14 158€
TOTAL des DÉPENSES	32 751€	TOTAL des RECETTES	32 751€



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pays de Ploërmel décide :

- de solliciter les demandes de subvention 2026 auprès de la Région pour le soutien à l'ingénierie du Conseil de Développement
- d'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes décisions

Pour extrait conforme, le 30 juin 2026

La Présidente,

Sylvie CHEDALEUX

